

## Comité consultatif LEADER

1<sup>er</sup> avril 2015

### Compte-rendu

Composition du Comité consultatif LEADER	
Liste des structures membres du CCL	Membres présents au CCL le 1 <sup>er</sup> Avril 2015
LEADER France	Daniel Faucher
Réseau Européen de Développement	Gérard Peltre
ANPP	Catherine Sadon
FPNR	X
GAL du pays du Mans	Martine Renaut Théau Dumond
GAL du Pays Dignois	Excusé
GAL FEP Pays d'Auray	Excusé
GAL FEP Pays Marennes Oléron	Jean Claude Mercier
Correspondants LEADER en région PACA	Marianne Pommier
Comité consultatif suivi évaluation	Marc Longhi
Comité consultatif PEI	Pascale Riccoboni
ARF	Alain Desfontaines Céline Hékimon
CGET	Excusé
MAAF (pilotage national et coordination)	Hanane Allali
DPMA	Stéphanie Peigney-Couderc
ASP	Olivier Garnier
MAAF (pilotage national)	Joëlle Silberstein Florent Guhl
Agro-sup de Dijon	X
IRSTEA	Dominique Vollet
INDL	Gwenaël Doré

## GLOSSAIRE :

<b>AAP :</b>	Appel à Projets
<b>CCL :</b>	Comité Consultatif Leader
<b>CCPEI :</b>	Comité Consultatif du Partenariat Européen pour l'Innovation
<b>CCSE :</b>	Comité Consultatif Suivi et Evaluation
<b>CRR :</b>	Comité du Réseau Rural
<b>DDMO :</b>	Descriptif Détaillé de en Œuvre (système d'information OSIRIS)
<b>DGSC :</b>	Descriptif du système de gestion et de contrôle
<b>DLAL :</b>	Développement locale mené par les acteurs locaux
<b>DPMA :</b>	Direction pêche maritime et de l'aquaculture
<b>ENRD :</b>	The European Network for Rural Development : réseau européen pour le développement rural
<b>GAL :</b>	Groupe d'action local
<b>GIEE :</b>	Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental
<b>ITI :</b>	Investissement Territorial Intégré
<b>LEADER :</b>	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
<b>MEDDE :</b>	Ministère de l'environnement du développement durable et de l'énergie....
<b>PCEA :</b>	Professeur certifié à l'enseignement agricole
<b>PDR :</b>	Programme de Développement Rural
<b>PEI :</b>	Partenariat Européen pour l'Innovation
<b>PSRRN :</b>	Programme Spécifique du réseau rural national
<b>RRR :</b>	Réseau Ruraux Régionaux

## I / Propos introductifs

Le MAAF introduit la séance autour des 3 points suivants :

- Contexte et rôle du comité consultatif Leader
- Retour sur l'AG et le séminaire de lancement du 27 et 28 novembre 2014
- Lancement d'un appel à projet

### **a) Contexte et rôle du comité consultatif**

Deux éléments nouveaux et structurants pour la prochaine programmation :

- la question de la décentralisation et de la responsabilité des régions dans la gestion des fonds européens, et particulièrement du FEADER
- la question de l'innovation dans le réseau rural, avec l'animation du réseau PEI.

Le rôle du comité consultatif Leader est de définir l'action du réseau rural national dans le cadre du dispositif Leader.

Rappel des instances consultatives dans le cadre du réseau rural : 3 comités consultatifs sont dédiés à des thèmes spécifiques :

- Leader,
- PEI,
- Suivi et d'évaluation.

L'écueil à éviter pour le CCL : sectoriser les thématiques

- Travailler de façon transverse, ne pas s'enfermer dans la démarche Leader spécifique au FEADER, s'ouvrir aux autres fonds et ainsi faire du développement local en utilisant tous les outils.
- Décloisonner le CRR pour bénéficier des contributions des différents comités consultatifs, dans la perspective de travailler sur les politiques futures.

### **b) Retour sur l'AG et le séminaire de lancement du 27 et 28 novembre 2014**

Le réseau rural 2014-2020 se caractérise par un pilotage à 3 :

- l'ARF
- le CGET
- le MAAF

L'AG du 27 novembre 2014 a permis de :

- Désigner par voie électorale des représentants au comité réseau rural national ;
- Définir la feuille de route du RRN en identifiant des thématiques de travail :
  - le lien urbain-rural,
  - l'économie sociale et solidaire,
  - les filières locales dans l'alimentation,
  - l'agro écologie.

Point sur l'adoption des programmes de développement rural : 2 adoptés :

- PDR Mayotte
- PSRRN

Il reste 26 PDR à adopter.

Risque d'année blanche pour les PDR : difficultés pour assurer la continuité entre les deux programmations, pour l'éviter, en accord avec la Commission il y a une volonté d'ouvrir progressivement sur l'année 2015 les mesures prévues dans les projets de PDR.

### c) Lancement d'un appel à projet

Un appel à projets sera lancé dans quelques semaines sur les réseaux thématiques RRN (Cf. supra) ; A priori le lancement sera effectif 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril.

L'objectif est la mise en place de réseaux multi-acteurs, outils au service du développement rural de chaque région pour des résultats concrets.

Un équilibre sera recherché entre les structures de développement rural et de développement agricole.

Les structures qui bénéficient actuellement de fonds CASDAR devraient pouvoir bénéficier du CASDAR et du FEADER. Des voies réglementaires sont recherchées pour y parvenir.

#### L'objectif du comité consultatif Leader est de :

- Sensibiliser aux différentes démarches territoriales,
- Veiller et promouvoir la synergie et l'articulation des fonds et des stratégies sur les territoires,
- Elargir la réflexion aux autres territoires de projets (en associant par exemple les GALPA) dans le cadre du DLAL FEAMP (groupe d'action local pêche et Aquaculture)
- Promouvoir les outils et moyens de mise en œuvre des démarches territoriales dans une optique de transversalité : GIEE, multi-fonds

## II / Présentation du comité consultatif LEADER (CCL), son positionnement au sein du Réseau Rural national (RRN) et sa composition

Le MAAF présente cette séquence.  
*Cf. Diaporama*

Le CCL se réunit deux fois par an.

Les modalités de fonctionnement et de travail sont les suivantes :

- Articulation à privilégier entre les groupes de travail, les régions et le MAAF : sur la question Leader et sur le développement rural. Il sera aussi discuté des outils collaboratifs à mettre en place ;
- Le groupe des RRR doit être présent au CCL pour permettre d'évoquer les échanges avec les autres instances de gouvernance du réseau rural :
  - Certaines régions ont un réseau Leader au sein du RRR
  - En région, les personnes mobilisées sur les thématiques RRR, PEI et Leader peuvent être différentes ou non, cela est ajouté à l'incertitude liée à la fusion prochaine des régions.
- Veiller à ne pas doubler les thématiques abordées dans les réunions et articuler les différents comités.

La réunion des réseaux ruraux régionaux a aussi un rôle de conseils et de propositions.

Remarque sur l'unité d'animation nationale : certaines actions pourront être externalisées par manque de temps ou/ou de compétences :

- le site internet,
- l'évènementiel
- la communication au sens large.

L'externalisation se fera par le biais de marchés au cas par cas.

### **Gouvernance du réseau rural et conflits d'intérêt :**

Le CRR décide de l'opportunité de lancer un appel à projet thématique.

Le comité exécutif (ARF, CGET, MAAF) sélectionne les structures qui ont répondu à l'AAP.

Les structures membres du CRR peuvent candidater à des appels à projets thématiques sans risque de conflits d'intérêts.

### Point sur l'évaluation ex-ante du PSRRN

Cette évaluation donne 2 objectifs qui concernent LEADER :

- favoriser la mise en réseau des GAL
- favoriser des actions de coopération

Le CCL devra répondre à ces 2 objectifs en proposant des actions pleinement opérationnelles.

### III / Tour de table des participants et leurs attentes par rapport au CCL

4 attentes clés ont été exprimées :

- Animation du réseau des GAL et outils mis à disposition
- Point de vigilance sur le rôle des chambres consulaires locales dans le pilotage des GAL
- Articulation entre les différents projets de territoires
- Cohérence des projets GAL

#### a) Animation du réseau des GAL et outils mis à disposition

Animation et gestion des GAL : privilégier la mutualisation

- Expertiser les possibilités et le développement d'outils pour favoriser l'interactivité entre territoires : visioconférence, plate-forme-collaborative, ... ;
- Expertise mutualisée à conduire au niveau national :
  - pour appuyer les GAL dans le cadre d'un turn-over important des équipes d'animateurs et de gestionnaires ;
  - sur des problématiques de gestion : question des taux fixes et des aides d'état par exemple ;
- Intégrer l'impact Leader dans l'évaluation des PDR
- Accompagner les GAL face à la multiplication des outils (outils de financement, ...) et sur le changement des interlocuteurs élus

#### b) Point de vigilance sur le rôle des chambres consulaires locales dans les GAL

Un point de vigilance est soulevé concernant le rôle des chambres consulaires locales dans le cadre de la mise en œuvre des territoires de projet Leader.

Les chambres consulaires peuvent intervenir et porter des projets dans le cadre d'une stratégie Leader mais n'ont pas vocation à être au pilotage du GAL ou à influencer les décisions des GAL.

### c) Articulation entre les différents projets de territoires

Il est attendu du CCL :

- Favoriser les liens entre les GAL, les autres programmes, les projets de territoires et les territoires ;
- Accompagner à la mise en œuvre de la coopération : maintien d'un réseau coopération Leader ;
- Appuyer et coordonner le rôle moteur des GAL dans le lien rural-urbain ;
- Veiller au risque de banalisation des démarches Leader au milieu des démarches de politiques territoriales régionales ;
- Veiller à la participation d'un plus grand nombre d'habitants, l'intégration de nouveaux acteurs sur le terrain dans les GAL selon le tissu local.

### d) Importance de la cohérence de la stratégie de territoire des GAL

Les interventions mentionnent un contexte compliqué :

- redécoupages administratifs (projet de loi NOTRe) et donc risque de changement de structure porteuse en cours de programmation
- changement de stratégie et des règlements européens après de l'évaluation de mi-parcours
- problème de repérage dans les différents appels à projets pour fixer la stratégie Leader,

La stratégie des GAL repose souvent uniquement sur l'animateur qui coordonne le projet

## IV / Présentation des états d'avancements des PDR

Séquence présentée par Cécile Hékimian (ARF)  
Cf. diaporama

La mise en production du nouveau logiciel OSIRIS se fera progressivement sur l'année 2015. Depuis, le mois de février 2015, les AG ont la possibilité de demander l'ouverture d'un outil OSIRIS afin de payer rapidement les premiers dossiers (sur la base de la structure d'un OSIRIS minimal). La demande d'ouverture s'effectue en transmettant à l'ASP un DDMO et en justifiant de l'existence d'éléments de procédure comme un formulaire de demande d'aide.

## V / Présentation des états d'avancement de LEADER en régions

Séquence présentée par Alain Desfontaines (ARF)  
Cf. diaporama

### a) Processus de sélection des GAL

Illustration de la mise en place des différents modes d'accompagnement des candidatures des GAL en régions :

- En Basse Normandie, il y a un accompagnement pour tout candidat GAL, collectif ou individuel, afin qu'il présente une candidature de bonne qualité.
- En Bourgogne accompagnement léger au soutien préparatoire aux candidatures des GAL, une seule phase : deux réunions et une journée de travail.
- En PACA accompagnement plus lourd : 7 réunions dont une première phase d'aide à d'élaboration de la stratégie des GAL qui a duré 6 mois, suivi d'une seconde phase de mise en place de la stratégie.

La région doit être capable de mettre en place des grilles de sélection des GAL qui recourent son appel à candidatures. .

Point sur l'estimation du nombre des GAL dans la programmation 2014-2020

- 100 GAL supplémentaires sur la période 2014-2020,
- Doublement de l'enveloppe consacrée à LEADER,
- Risque d'effet d'aubaine.

### b) Discussion autour du multi-fonds, de l'articulation ITI/DLAL et du cofinancement régional des GAL

- L'appel à projet LEADER était ouvert à tous les territoires de projets, sur une stratégie de développement local.
- Dans les 6 pays possédant une agglomération, un volet urbain dans la stratégie de développement du territoire a parallèlement été défini pour laquelle l'ITI sera mobilisé
- Ligne de partage entre le financement via ITI et FEADER.

Remarques sur le financement multi-fonds.

- Possibilité d'intégrer l'ITI dans la démarche de développement de stratégie territoriale intégrée et ainsi faire du multi-fonds.
- Les régions sont réceptives à cette idée mais ont des difficultés sur la mise en œuvre
- La Commission européenne a, de son côté, souhaité le multi-fonds mais a produit des règlements qui cloisonnent les différents fonds.
- Les territoires candidats pour être GAL doivent s'articuler sur les différents fonds pour appuyer leur stratégie de développement régional.



Point sur le co-financement des GAL :

- Certaines régions ne cofinancent pas le GAL avec du FEADER jusqu'au maximum autorisé,
- Il existe un financement FEADER plancher pour les GAL selon les régions, il est par exemple de 800 000 euros dans la région Basse Normandie et pour la durée de la programmation. La dotation peut être jugée trop faible pour une stratégie territoriale efficace.

### c) Calendrier et Accompagnement des candidats

Sur l'accompagnement des candidats :

La généralisation des candidatures ne doit pas se traduire par un risque de banalisation. Il faut une exigence d'accompagnement des candidatures et un échange sur la plus-value Leader.

Certaines candidatures peuvent être faibles car certaines économies locales sont « anémiées » en ressources humaines potentielles. Ainsi, les candidatures sont faibles et le besoin d'accompagnement est important.

Le CCL doit être une réponse aux projets de territoires qui ne sont pas aboutis. Il faut apporter aux territoires un appui concret en termes de ressources.

La déclinaison des politiques régionales n'a pas permis d'aller aussi loin en terme de réflexion (stratégie, innovation, ...) que la précédente programmation.

Les Programmes de développement rural commenceront à être mis en œuvre tard : parfois en 2016. Toutefois la plupart des CR ont l'intention de conventionner avec les GAL avant décembre 2015.

### d) Articulation entre les GAL et GALPA

*Séquence présentée par Stéphanie Peigney-Couderc (DMPA)*

La DPMA (MEDDE) est autorité de gestion du FEAMP.

Les conseils régionaux sont organismes intermédiaires de gestion du FEAMP. La mesure DLAL du FEAMP est une mesure régionalisée.

Le programme opérationnel FEAMP est déposé auprès de la Commission Européenne depuis mi-avril. L'adoption du PO FEAMP est espérée pour la fin de l'année.

Le calendrier des candidatures GALPA sera fait selon l'agenda des régions. Il y a une volonté de démarrer rapidement sur le lancement de l'appel à candidatures : lancement simultané décliné dans chaque région sans attendre l'approbation du PO.

Il est impossible de programmer des fonds tant que le DSGC du FEAMP n'est pas opérationnel. Il faut que les conventions de délégation de gestion aux organismes intermédiaires soient signées probablement après l'été.

En Bretagne il y a une volonté très forte de faire des groupes Leader et FEAMP. La Guadeloupe souhaite faire 6 groupes DLAL, complètement inter-fonds (FEADER, FEAMP).

Les structures porteuses de GALPA peuvent être différentes : en Bretagne uniquement des pays, dans d'autres régions, ce seront plutôt des structures privées.

En ce qui concerne le pays Marennes d'Oléron, dans la précédente programmation, le FEP épousait le territoire du pays aussi porteur d'un GAL Leader ; dans le FEAMP, le GALPA devrait aller au-delà du territoire du pays Marennes d'Oléron.

Le CCL devra s'assurer d'intégrer dans ses réflexions le réseau des GALPA.

## VI / Présentation du programme d'actions prévisionnel 2015

*Séquence présentée par Hanane Allali.*  
(cf. diaporama)

- La formation dans les GAL,
- Les « focus groupes »,
- L'innovation dans les GAL,
- L'agenda.

### **a) La formation dans les GAL**

- Les formateurs ont été formés sur le FEADER, ils devront former les AG et les services instructeurs, il y aurait également la possibilité de former les animateurs GAL.
- Par ailleurs, une suggestion a été formulée pour ajouter dans ces formations d'autres aspects pour répondre à des besoins spécifiques des GAL :
  - le suivi administratif des dossiers et la mutualisation,
  - l'échange de pratiques sur Leader.
- Il faut agir pour que les animateurs GAL acquièrent une capacité à identifier des projets ou démarches innovantes par le biais éventuellement d'une formation, d'une note pédagogique, d'une grille d'analyse...
- Une formation des animateurs à la coopération est envisageable, et des élus,
- Sur Leader, il y a de la pédagogie à faire, pour que les GAL s'inscrivent dans la stratégie DLAL européenne, dans le contexte de sélection les stratégies sont déjà établies, il est donc, trop tard pour intégrer une démarche multi-fonds.

## b) Les focus Groupes

Les Focus groupes :

- Mode de travail court de un an et demi maximum. L'objectif est de :
  - Travailler en groupe restreint ouvert aux animateurs réseau rural et GAL,
  - Faire remonter du terrain les bonnes pratiques sur une thématique,
  - Analyser des pratiques recensées,
- Proposent des possibilités d'actions au CCL pour accompagner les GAL qui agissent sur la thématique traitée.

Les deux champs thématiques sur lesquels il est prévu de réfléchir à propos de l'innovation sont l'économie sociale et solidaire ainsi que l'économie circulaire.

Mise en place de un ou deux focus groupe au sein de CCL.  
Ceux-ci feront parvenir les contributions aux membres des autres focus groupe voir éventuellement à certaines personnes externes sur la plateforme collaborative Ariane.

## c) L'innovation dans les GAL

La notion d'innovation reste importante dans Leader :

- Les GAL doivent agir dans l'optique de faire de Leader un outil au service de l'innovation dans le développement territorial ;
- Il faut généraliser les critères d'innovation DLAL pour être en phase avec ceux qui travaillent sur cette problématique.
- L'innovation organisationnel doit profiter à l'innovation scientifique & technique et vice-versa.
- Il faut définir ce que l'on met derrière le mot innovation et dégager des outils de type grilles d'évaluations ex-post.
- Les grilles de sélection des projets doivent avoir une entrée innovation

L'étude menée par le CGET : « les 10 leviers pour les territoires » semble intéressante pour définir une méthode de repérage des projets innovant et faire émerger des projets innovants.

Les GAL doivent accompagner des projets qui ne sont pas innovants en eux-mêmes mais qui vont aider à concrétiser des stratégies innovantes in-fine.

## d) Le calendrier

A la fin de l'année : travailler sur l'aspect coopération, en ce sens un séminaire sera organisé en ce sens en Novembre.

Il faut que l'ensemble des membres du GAL soient en capacité à comprendre et porter des projets.

Le comité consultatif doit mettre en place une aide aux animateurs LEADER pour accompagner une stratégie ambitieuse où l'innovation est effective.

## VI / Question de méthode : Comment collaborer ?

Le partage des résultats obtenus et des documents pour que chacun des membres puissent apporter une contribution au projet sans se déplacer pourra se faire via la plate-forme collaborative « Ariane » du CGET. Celle-ci sera utilisée comme une solution transitoire en attendant que le site Europe en France et RRF soit construit pour la nouvelle programmation 2014-2020.

## VII / Articulation CCL avec CCPEI et CCL suivi et évaluation

### a) L'articulation entre le CCL et le CCPEI

L'articulation entre le CCL et le comité consultatif PEI est du ressort du CRR.

Le CCPEI comporte 45 membres :

- des experts thématiques,
- les pilotes
- un représentant de chacun des collèges du réseau rural pour assurer la transversalité,
- un représentant LEADER,
- un représentant de 5 régions autorités de gestion,
- des invités

Exemple de possibilité de collaboration entre le CCL et le CCPEI : Un GAL pourrait être partie prenante avec une université dans un projet porté par un PEI, et ainsi coupler un PEI et un GAL.

Possibilité de mise en place d'un focus groupe sur le thème des actions innovantes dans le domaine social mené par les groupes opérationnels PEI et les GAL Leader

### b) L'articulation entre le CCL et le CCSE

Le comité suivi et évaluation : 15 personnes.

Approche par les indicateurs accompagnée de questions évaluatives.

Le plan d'action du comité consultatif suivi et évaluation :

- Lien avec l'Observatoire du développement rural via une plateforme.
- Évaluation ex-post du PDRH : Il conviendra d'intégrer la question de la prise en compte de Leader. Premier comité de pilotage : le 16 avril
- Le suivi des politiques nationales effectué avec des indicateurs spécifiques à : l'agro écologie, la forêt, l'industrie agro-alimentaire, PCEA.

Le CCSE poursuit aussi une réflexion sur « comment introduire ces indicateurs dans les futurs outils des autorités de gestion ? ».

La Commission européenne évalue les effets des politiques sur le terrain.

Il est possible de trouver des outils qui permettent d'isoler des effets spécifiques d'une politique publique sur un territoire avec des méthodes de matching.

Le focus groupe peut capitaliser sur des expérimentations en région.

Il est difficile d'inclure la démarche de suivi et évaluation dans les candidatures des GAL sur chaque fiche action.

Les GAL ont évalué leur stratégie sur cette dernière programmation de manière variée, cela fait un premier indicateur.

Il faut harmoniser les indicateurs d'évaluations des GAL pour la prochaine programmation et les mutualiser avec les évaluations des GALPA.

## VIII / Point information sur le calendrier et les différents événements du ENRD

*Séquence présentée par Joëlle Silberstein (MAAF)  
(cf. diaporama)*

### **a) Remarques sur le fonctionnement de l'ENRD**

Le manque d'interactivité dû à l'utilisation de l'anglais. Il faudrait demander systématiquement de l'interprétariat dans les groupes de travail. Cela a pour conséquence la mainmise des anglo-saxons sur ce réseau au niveau de l'organisation

### **b) Point sur la place de la France dans l'ENRD**

Il y a un manque de vision stratégique des français à cause du turn-over important des acteurs français à l'ENRD.

Il faut augmenter la visibilité de la France au sein de l'ENRD.